

Sujet : [INTERNET] Fwd: [ca] Observations à l'enquête publique

De : Anglet Patrimoines Jocelyne Larcebal <[REDACTED]>

Date : 10/01/2024 14:46

Pour : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Objet : Enquête publique « mise en compatibilité du PLU d'Anglet pour l'extension du cimetière de Blancpignon et réduction du périmètre de protection rapproché du champ captant de la Barre »

A l'attention de Madame la Commissaire enquêtrice,

Madame,

A la suite des observations émises par l'association "Anglet Patrimoines dont je suis la présidente, je tiens à émettre les miennes à titre personnel.

Il faut tout d'abord rappeler l'importance de ce massif qui faisait partie des "Espaces naturels sensibles » et qui appartenait auparavant au Conseil Général avant d'être racheté par la ville d'Anglet le 21.12.2021 par échange de terrain foncier.

Il est actuellement classés en « espace boisé significatif », ce qui prouve que le gouvernement avait l'intention de poursuivre une véritable protection du littoral français en imposant ce régime particulier.

Voir l'article de Max Brisson qui réclame au Ministère de la transition

écologique la préservation des parties naturelles de la Côte basque, parmi lesquelles la forêt du Pignada d'Anglet et demande à préserver définitivement les dernières zones naturelles du littoral.

Il est également en régime forestier.

Et dire que toutes ces protection ont été ou seront balayées !

L'incendie du 30 juillet 2020 nous a montré la fragilité de ce massif forestier dunaire situé au cœur d'un vaste espace urbanisé. Cette étude ignore en grande partie les conséquences de cet incendie, notamment la filtration des eaux dans les nappes phréatiques par des terrains où il n'y a plus d'arbres ni de végétaux.

Faut-il opposer les soit-disantes économies financières que représente l'extension à proximité du cimetière existant à l'intérêt de conserver ce qu'il reste de notre poumon vert au cœur de l'agglomération ?

Et que dire du respect de la loi ZAN et de la Loi Climat et résilience !

De nombreuses affirmations différentes dans le dossier. Nous trouvons :

- des études de 2 cabinets différents (BRGM et Géopal) qui s'opposent sur de nombreux sujets et dont l'un reprend parfois à son compte les résultats émis par l'autre ! Quelle est l'indépendance de son jugement ?

- des données sur le nombre de pins variables selon les documents fournis, ce qui est curieux !

Selon les documents, ce sont « ainsi 211 pins qui seront progressivement supprimés sur un peuplement du massif estimé à ce jour à plus de 80 000 sujets. Il convient aussi de souligner que l'aménagement prévoit de replanter des arbres en quantité supérieure au peuplement actuel et répartie comme suit" :

		Tranche 1
Tranche 2	Tranche 3	
Nombre de pins supprimés		76
49	86	
Nombre d'arbres replantés dans le cadre de l'aménagement	100	76
106		

Ailleurs, il est dit « 282 arbres seront plantés dont certains à une hauteur de 8 à 9 mètres sur l'ensemble de l'opération, soit plus de 70 sujets supplémentaires par rapport à la population actuelle de pins présents sur l'ensemble du projet".

Et dans le bilan de la Concertation préalable du public du 15 novembre 2021 jusqu'au 2ème semestre 2022 p14, il est dit : « Ainsi, ce sont 315 sujets de « haute tige » compatibles avec la proximité du Pignada, qui seront plantés sur l'ensemble du projet, soit plus de 100 sujets supplémentaires par rapport à la population actuelle de pins".

Qui dit mieux ?

Ce qui montre une méconnaissance de l'éco-système de la forêt et du rôle des arbres.

Comme si le fait de replanter quelques nouveaux arbres isolés dans un cimetière pouvait avoir la même fonction que des pins groupés dans un massif forestier !

Et l'argument de planter des sujets de haute tige en remplacement des arbres coupés est dangereux pour la survie de ces arbres.

Il vaut mieux planter des arbres plus petits et plus robustes que des grands qui ne tiendront pas le coup. Et la fixation du carbone par ces arbres isolés ?

On nous propose un modèle de cimetière traditionnel digne des années 60 et pourtant un paragraphe entier évoque le changement des mentalités. Il est dit dans la Notice de présentation du projet :

- que le projet se fera en 3 tranches successives : « Ainsi, pour les 10 ans à venir, seule la tranche 1 sera réalisée et représente une surface de 6 970 m² ».

- p 55, " il est effectivement envisageable que les surfaces dédiées aux concessions funéraires de type caveau ou tombe, se réduisent dans les années à venir au profit d'espaces cinéraires moins consommateurs de foncier... grâce à l'évolution sociétale attendue vers la crémation et le choix de concessions de type cinéraire (cavernes, columbariums)..."

- p 28, « l'évolution de la réglementation permettant de réduire considérablement la consommation foncière. Par exemple, en cas de

construction verticale de concessions de type enfeus, la surface du projet pourrait alors être réduite".

Alors, pourquoi cette solution n'est pas envisagée d'emblée et pourquoi faudrait-il attendre la deuxième ou troisième phase pour l'appliquer ? Il faut proposer aux citoyens des solutions innovantes.

Si cette solution des enfeus est acceptée, d'autres terrains peuvent être trouvés, dont à Sutar, puisque les problèmes de pollution des nappes phréatiques ne se posent plus.

Pourquoi obliger les gens de toute la commune à traverser toute la ville pour aller au cimetière de Blancpignon et pourquoi ne pas décentraliser le future emplacement au contraire et le situer à l'opposé de la ville.

Il y aurait donc un cimetière à Blancpignon, un au centre et un à Sutar pour équilibrer les emplacement et les flux de circulation.

Au sujet du remblai (Voir les annexe 5 Champcaptant - rapport Geopal p 44) sont évoqués les "20500 m2 vers la dune sud-est qui serait à arraser sur des hauteurs considérables » ??

Les conséquences de l'arasement d'une dune, que ce soit celle du Tuc ou celle prévue pour l'extension du cimetière (elles portent peut-être d'ailleurs le même nom en parlant du système dunaire de ce massif ?) me posent problème.

Dans le passé, il y a déjà eu un glissement dangereux vers les habitations proches d'une dune qui fut arasée, heureusement sans aucune victime.

Vous souhaitant bonne réception de mes observations personnelles, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Bien cordialement.

Jocelyne Larcebal,

membre de l'association "Anglet Patrimoines et présidente de l'association "Les Amis du Lavoir de Louillot"

—Pièces jointes : —

Droit de préemption des espaces naturels sensibles question posée par Max
Brisson au Ministère de l'Ecologie.docx

30 octets